

Santé re les inspecteurs du gouvernement aux abattoirs, suggérant que les inspecteurs municipaux préposés aux abattoirs de l'Est et de l'Ouest soient employés ailleurs, soit référé audit officier et au docteur McCarrey, pour un rapport plus détaillé.

12.—*Résolu*: De faire rapport au Conseil demandant la permission de faire un virement de \$150 sur le crédit pour contingent et d'appliquer ce montant à l'achat de charbon pour le bain Lévesque.

13.—*Résolu*: D'autoriser l'ingénieur sanitaire à dépenser la somme de \$80 pour l'achat au prix le plus bas possible d'outils pour ledit bain.

14.—*Résolu*: Que M. Bastien soit nommé à la position de désinfecteur nouvellement créée, avec un salaire de \$624.

Résolu: De reconsidérer la résolution précédente dans l'intérêt du département, de transférer M. Bastien à la position d'inspecteur sanitaire au même salaire, savoir, \$624, et de nommer l'inspecteur sanitaire Lemay à la position de désinfecteur au même salaire qu'il a à présent, c'est-à-dire \$700 par année.

15.—*Résolu*: Que la Commission s'ajourne à samedi prochain, à 2 heures p.m., et que l'assemblée ait lieu au bain Lévesque, afin d'en faire l'inspection et de l'accepter.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

* * *

Assemblée ajournée du 20 février tenue au Bain Lévesque

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, et Marin.

A 3 heures p.m., attendu que le nombre des échevins présent n'est pas suffisant pour former le quorum, il est décidé d'ajourner jusqu'à lundi prochain, à 2.30 hrs p.m.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

* * *

Assemblée ajournée du 22 février

Present: MM. les échevins Dagenais, président, N. Lapointe, Marin, O'Connell et L'Espérance.

M. Asselin, de la société Asselin et Perron, architectes pour la construction du bain Lévesque, se présente devant la Commission et dit que le bain est complètement terminé et prêt à servir au besoin du public. Aussi il remet une lettre contenant cette déclaration.

Sur motion de l'échevin Marin, vu le rapport écrit, et les déclarations de M. Asselin, il est

Résolu: Que ledit bain Lévesque soit accepté.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 18 février

Sont présents: MM. les échevins Lévesque, président, Lavallée, Stearns, Nault, Leclaire, Mercier et McKenna.

1.—Le secrétaire informe la Commission que le bail consenti par le Gouvernement Fédéral en faveur de la Cité de Montréal, pour la partie du parc La Fontaine à l'Est de la rue Panet, a été signé et que ce terrain est maintenant sous le contrôle de la Commission des Parcs.

2.—Le secrétaire soumet aussi une lettre du secrétaire du Département de l'Intérieur du Canada, déclarant que

Officer re the Government inspection of the abattoirs and the question of the expediency of employing elsewhere the City inspectors now at the Eastern and Western abattoirs, be referred to the said officer and to Dr. McCarrey for a further report.

12.—*Resolved*: That a report be made to Council asking permission to vary the sum of \$150 from the appropriation for Contingencies, and to apply the same to the purchase of coal for the Lévesque bath.

13.—*Resolved*: That the Sanitary engineer be authorized to expend the sum of \$80 for the purchase of the tools required for the Lévesque public bath, the articles to be bought at the cheapest possible prices.

14.—*Resolved*: That Mr. A. Bastien be appointed to the newly created position of disinfecter, at the salary fixed, namely \$624 per annum.

Resolved: That the preceeding resolution be reconsidered in the interests of the department; and that Mr. A. Bastien be transferred to the Sanitary inspection department, his salary to remain the same, and that he be replaced by inspector Lemay, as disinfecter, the latter's salary to remain as at present, namely \$700 per annum.

15.—*Resolved*: That this meeting do adjourn until Saturday next, at 2 o'clock p.m., and that the meeting be held at the Lévesque bath for the purpose of inspecting and taking over the same.

I. J. FLYNN,
Secretary.

* * *

Adjourned meeting held at the Lévesque Bath, 20th of February.

Present: Alderman Dagenais, chairman, and Marin.

As at 3 o'clock p.m. there were not a sufficient number of members present to form a quorum, it was decided to adjourn until Monday next at 2.30 o'clock p.m.

I. J. FLYNN,
Secretary.

* * *

Adjourned meeting held the 22nd of February.

Present: Ald. Dagenais, chairman, N. Lapointe, Marin, O'Connell and L'Espérance.

Mr. Asselin, of the firm Asselin & Perron, architects for the Lévesque bath, appeared before the Committee and stated that the bath was completed and ready to be used by the public. Also he handed over a letter containing said declaration.

Seeing the written report and Mr. Asselin's declarations, On motion of Ald. Marin, it was

Resolved: That the said bath be accepted.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held the 18th of February.

Present: Ald. Lévesque, chairman, Lavallée, Stearns, Nault, Leclaire, Mercier and McKenna.

1.—The secretary informed the Committee that the lease by the Federal Government to the City of Montreal of that part of La Fontaine Park, East of Panet street, has been signed and that this portion of the park is now under the control of the Parks Committee.

2.—The secretary submitted also a letter from the secretary of the Department of the Interior of Canada, stating